

CONSULTING

Zonage pluvial de la Communauté d'Agglomération de Forbach – Porte de France

—
Dossier de cas par cas

Numéro du projet : 20CAE041

Intitulé du projet : Elaboration d’un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire

Intitulé du document : dossier de cas par cas

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d’envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
V1	PERRIER Julia	MARTIN Pierre	31/07/2025	Version initiale
V2	PERRIER Julia	MARTIN Pierre	01/09/2025	Version reprise suite à la relecture de la CA Forbach Porte de France

Sommaire

1.... Informations générales	4
2.... Présentation générale du projet.....	6
3.... Formulaire cas par cas	7
4.... Annexes	33



Table des annexes

Annexe 1 : Zone pluvial de la CAF – PF, Suez Consulting 33

Annexe 2 : Schéma Gestion des Eaux Pluviales de la CAF – PF, Suez Consulting 33

1. INFORMATIONS GENERALES

La procédure de demande d'examen au cas par cas pour les plans et programmes a été introduite par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Son objectif est d'identifier en amont, parmi les plans et programmes visés par l'article R. 122-17-II du code de l'environnement, ceux qui sont susceptibles d'avoir des impacts notables sur l'environnement et donc de faire l'objet d'une évaluation environnementale. Il résulte du 4° de l'article R. 122-17-II du code de l'environnement que les zonages d'assainissements relèvent de l'examen au cas par cas.

Selon l'article L2224-10 du CGCT, les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent :

1. Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
2. Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif,
3. Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,
4. Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Ces zonages sont soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.

Par ailleurs, les révisions et modifications des zonages d'assainissement sont également visées par l'obligation d'un examen au cas par cas.

Dans certains cas, la réalisation ou la révision de ces zonages et celle du document d'urbanisme sont menées conjointement. Si le document d'urbanisme fait partie de ceux soumis à évaluation environnementale de façon systématique, les zonages qui seront annexés au document devraient relever également automatiquement d'une évaluation environnementale. Si le document d'urbanisme relève d'un examen au cas par cas, les deux demandes d'examen au cas par cas devraient être faites conjointement à (ou aux) l'autorité environnementale compétente.

L'article R.122-18 du code de l'environnement définit la procédure applicable à l'examen du cas par cas.

La personne publique responsable doit transmettre à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, à un stade précoce dans l'élaboration du plan, et dès que ces informations sont disponibles, les informations suivantes :

- une description des caractéristiques principales du plan, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan.

A cet effet, la personne publique¹ responsable doit transmettre sous le format qu'il souhaite (note de présentation) les réponses aux questions présentées ci-après.

Il résulte de l'article R.122-17-II du code de l'environnement que pour les zonages d'assainissement, l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement est le préfet de département. Cette autorité se

¹ La personne publique responsable peut être différente pour les différents zonages selon la compétence propre de chaque niveau de collectivité (commune, EPCI,...)

Dossier de cas par cas

Zonage pluvial de la Communauté d'Agglomération de Forbach – Porte de France



prononce au regard des informations fournies par la personne publique responsable et des critères de l'annexe II de la directive n°2001/42/CE2.

L'autorité compétente en matière d'environnement doit publier sur son site internet les informations transmises par la personne publique responsable. La date à laquelle est susceptible de naître la décision tacite est également mentionnée sur son site internet.

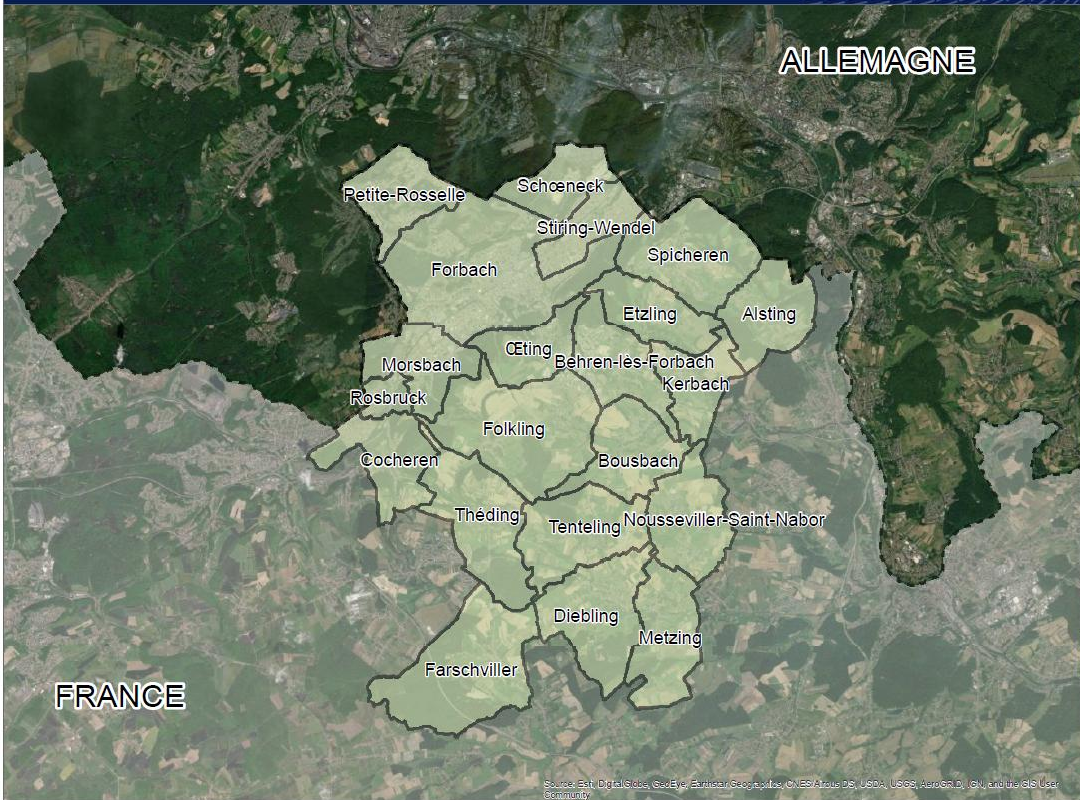
Elle dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de ces informations pour informer, par décision motivée, la personne publique responsable de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale. L'absence de décision notifiée au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

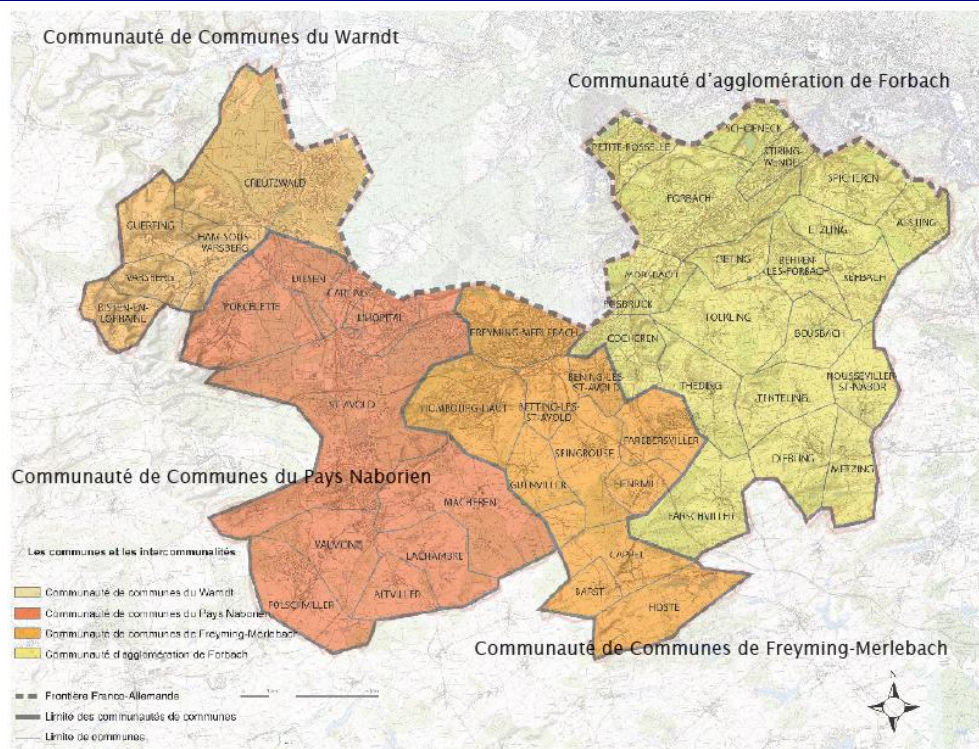
Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAF-PF) , comprenant les 21 communes suivantes : Alsting ; Behren-lès-Forbach ; Bousbach ; Cocheren ; Diebling ; Etzling ; Farschviller ; Forbach ; Folkling ; Kerbach ; Metzing ; Morsbach ; Nousseviller-Saint-Nabor ; Oeting ; Petite-Rosselle ; Rosbruck ; Schoeneck ; Spicheren ; Stiring-Wendel ; Tenteling ; Thédling.	M. Yannick Starck – Directeur du service technique

I. Zonages concernés par la présente demande	
Les zones d' assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	Non
Les zones relevant de l' assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;	Oui
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	Non

3. FORMULAIRE CAS PAR CAS

Caractéristiques des zonages et contexte	
1. Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ? - Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ? - Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?	Non, il s'agit du premier zonage pluvial.
2. Quel est le territoire concerné ? (Joindre une carte du périmètre) Les 21 communes de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAF-PF) : Alsting ; Behren-lès-Forbach ; Bousbach ; Cocheren ; Diebling ; Etzling ; Farschviller ; Forbach ; Folkling ; Kerbach ; Metzing ; Morsbach ; Nousseviller-Saint-Nabor ; Oeting ; Petite-Rosselle ; Rosbruck ; Schoeneck ; Spicheren ; Stiring-Wendel ; Tenteling ; Thédling. ELABORATION D'UN SDGEP SUR LE TERRITOIRE DE LA CAF-PF <i>Aire d'étude</i> 	
3. Le territoire est-il couvert par un document d'urbanisme ? Si PLUi, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) : Oui, par les PLU de l'ensemble des communes (à l'exception de Bousbach en cours de validation). Le territoire est également concerné par le SCoT Rosselle.	

Caractéristiques des zonages et contexte



- Quelle est la date d'approbation du document existant ?
- Si le document est en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ?

Les dates de validation et de modification des PLU communaux sont précisées dans le tableau ci-après.

Communes	PLU en vigueur
ALSTING	16/05/2008
BEHREN-LES-FORBACH	17/03/2023
BOUSBACH	17/12/2021
COCHEREN	04/10/2011
DIEBLING	05/05/2006
ETZLING	29/11/2007
FARSCHVILLER	26/06/2012
FOLKLING	15/06/2010
FORBACH	19/12/2003
KERBACH	22/03/2011
METZING	17/09/2004
MORSBACH	22/01/2007
NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	28/03/2025
OETING	18/12/2018
PETITE-ROSSELLE	11/07/2017
ROSRUCK	21/06/2007
SCHOENECK	04/07/2008
SPICHEREN	25/05/2007
STIRING-WENDEL	26/06/2015
TENTELING	30/03/2005
THEDING	04/02/2005

4. La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?

Non

Dossier de cas par cas

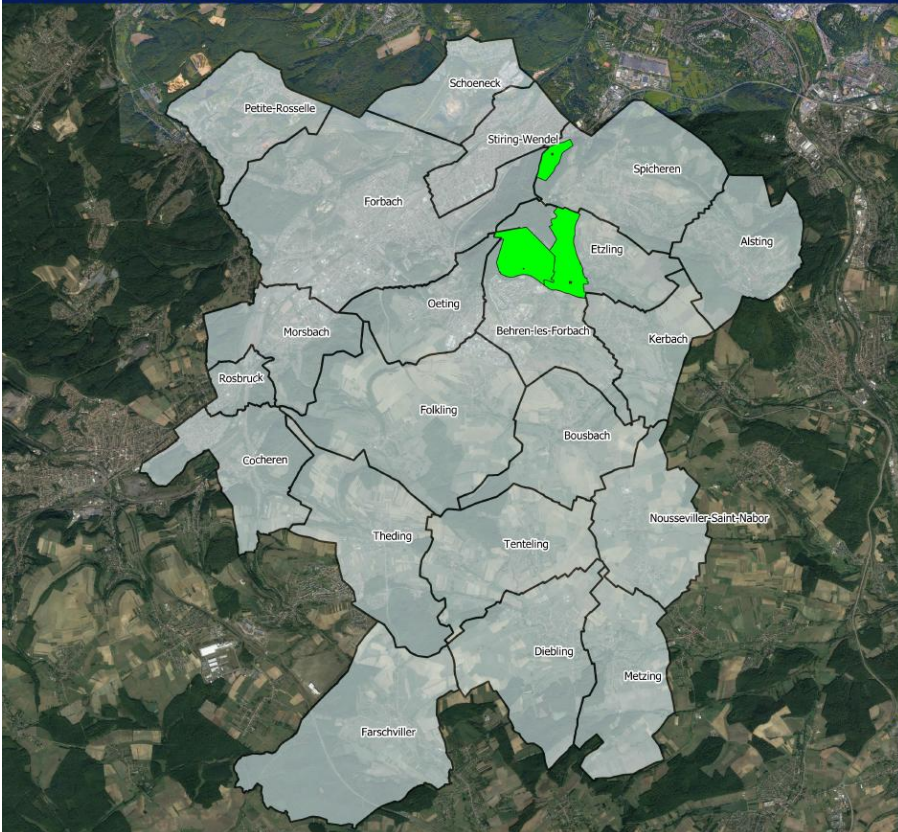
Zonage pluvial de la Communauté d'Agglomération de Forbach – Porte de France



Caractéristiques des zonages et contexte	
Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :	
Le zonage pluvial prévu est compatible avec les documents d'urbanisme et sera annexé dans le Plan Local d'Urbanisme de chaque commune.	
5. Le PLUi/PLU/carte communale fait-il(elle) ou a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	Non
6. Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement, étude sur les eaux pluviales...) ont-elles été, ou seront-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?	Oui L'élaboration du zonage pluvial s'est inscrit dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) de la CAF-PF.
Préciser ces études et les fournir en pièces jointes :	
Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales à l'échelle de la CAF-PF a été réalisé et a permis la réalisation du zonage d'assainissement des eaux pluviales sur ce même territoire. Le SDGEP est en cours d'approbation. Ce document est disponible en Annexe.	

Dossier de cas par cas

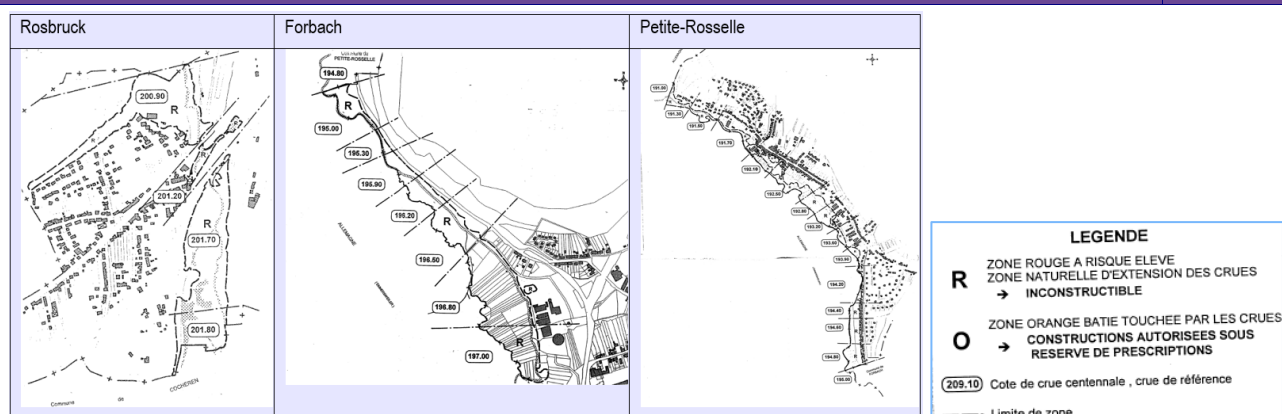
Zonage pluvial de la Communauté d'Agglomération de Forbach – Porte de France

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
7. Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?	Non
8. Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant : - d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a t il été réalisé ? Non - d'une zone conchylicole ? Non - d'une zone de montagne ? Non - d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ? Oui - d'un périmètre de protection des risques d'inondations ? Oui	
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) Périmètre réglementaire de captage d'alimentation en eau potable : - Spicheren : périmètres de protection rapprochée et éloignée du captage de la Brême d'or ; - Etzling : périmètres de protection rapprochée et éloignée du captage de Kerbach ; - Behren-lès-Forbach : périmètres de protection rapprochée et éloignée du captage de pfisterquelle.	
ELABORATION D'UN SDGEP SUR LE TERRITOIRE DE LA CAF-PF <i>Périmètre de captage eau potable</i>  Légende Zone d'étude Captage - PPI - PPR Fond de plan Google Satellite 0 2.5 5 km N Certaines communes de la CAF-PF sont concernées par le PPRI de la Vallée de la Rosselle : - Forbach, - Petite-Rosselle, - Rosbruck.	

Dossier de cas par cas

Zonage pluvial de la Communauté d'Agglomération de Forbach – Porte de France

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

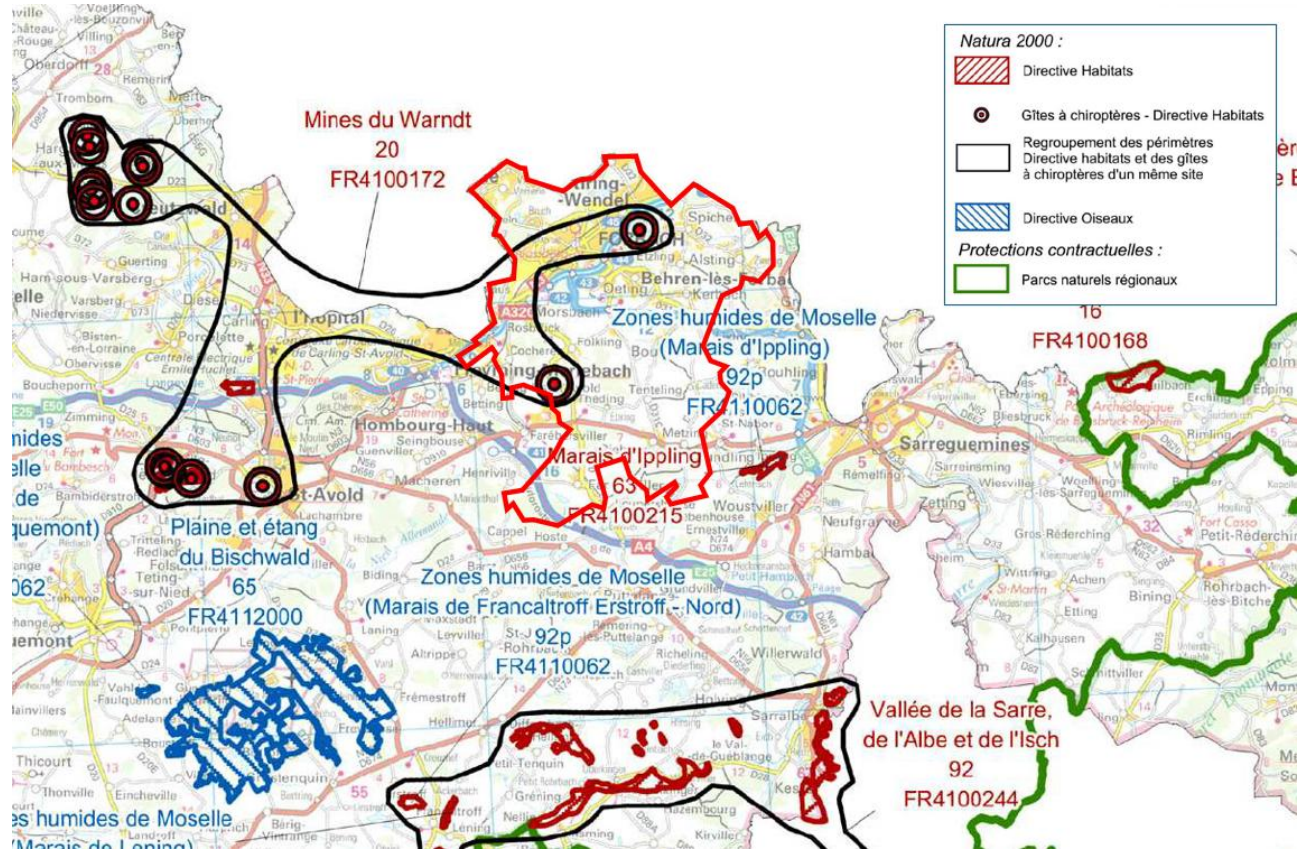


La commune de Cocheren est également concernée par le PPRI et possède une servitude (PM1) relative à ce dernier dans son plan des servitudes d'utilités publiques :



LEGENDE

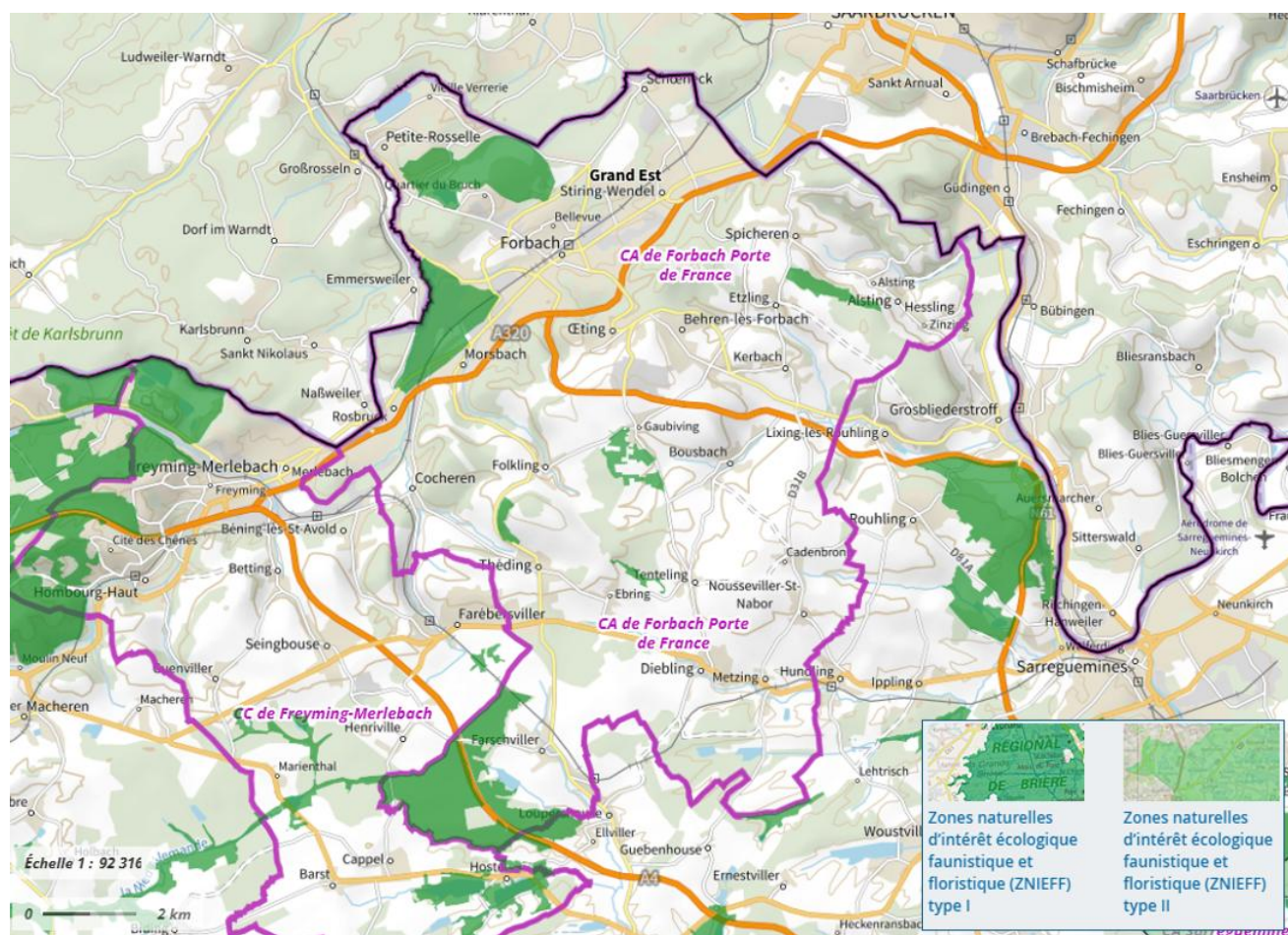
- A5 - Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- A1 - Protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- I1 - Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou gazeux sous pression relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines d'intérêt général
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PM1 - Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels - Inondations
- PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- PT3 - Servitudes relatives aux réseaux de communication téléphoniques et télégraphiques
- T1 - Servitudes relatives aux réseaux de chemin de fer

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
9. Le territoire dispose-t-il : - de cours d'eau de première catégorie piscicole ? Oui, le ruisseau du Bousbach et le Lixinger Bach. - de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?	Oui Non
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)	
10. Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que: - Natura 2000 ? - ZNIEFF1 ? - Zone humide ? - Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ? - Présence connue d'espèces protégées ? - Présence de nappe phréatique sensible ?	Oui Oui Oui Oui Oui Oui
Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie)	
Sites Natura 2000 : - Gîtes à chiroptères – Directive Habitats - Regroupement des périmètres directive habitats et des gîtes à chiroptères d'un même site	
	

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

ZNIEFF de type I :

- Rosselmont
- Ancienne carrière de la Kreutzeck à Spicheren ;
- Rosbruck – Marienau ;
- Pelouse marneuse du Klingelstauden et carrière de gypse à Thédning ;
- Forêts de Cappel et Farschviller ;
- Marais de Tenteling aux lieux dits de Thal et Brühl ;
- Vergers Folkling.



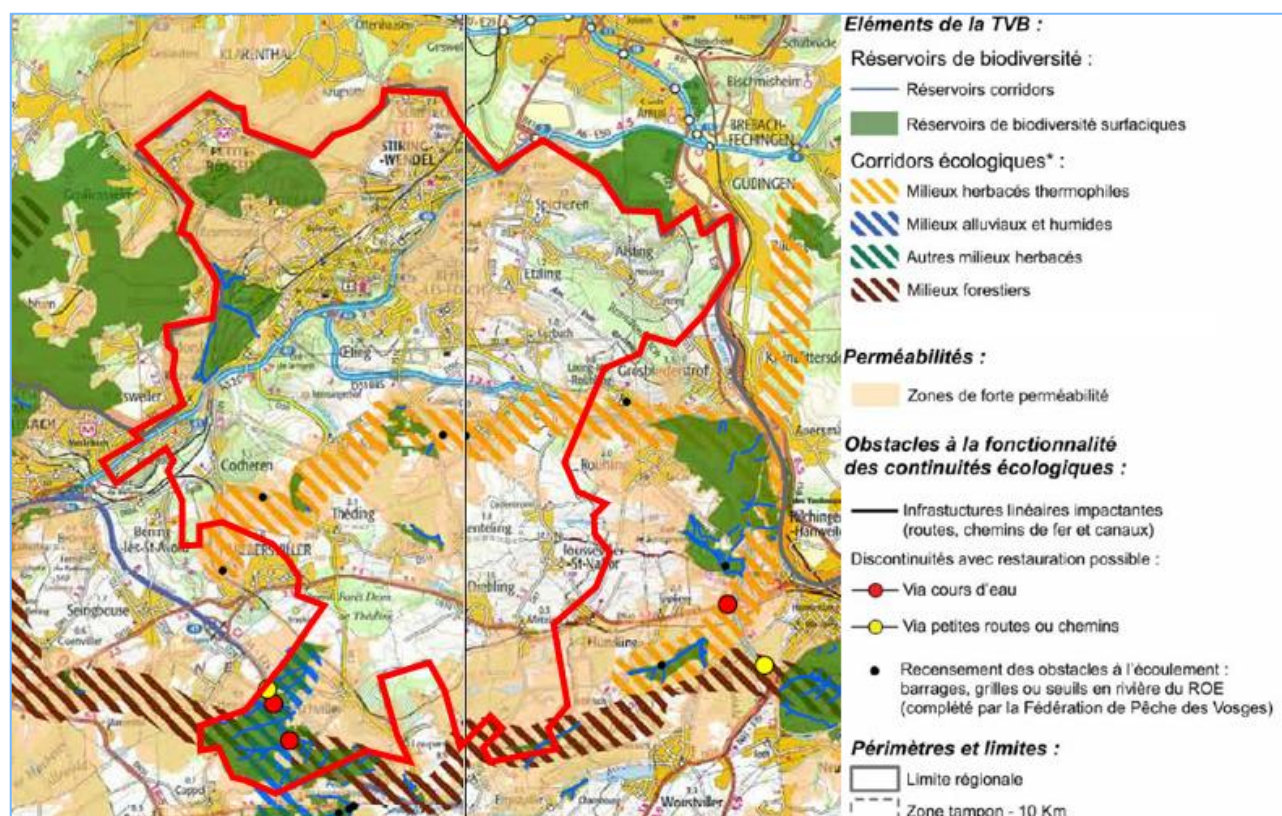
Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

Trame verte et bleue :

La trame verte et bleue a comme principal objectif de freiner la perte de biodiversité. La figure ci-dessous montre la trame verte et bleue de la CA de Forbach Porte de France.

Les corridors écologiques rencontrés sont les suivants :

- Milieux herbacés thermophiles ;
- Milieux alluviaux et humides ;
- Autres milieux herbacés ;
- Milieux forestiers.

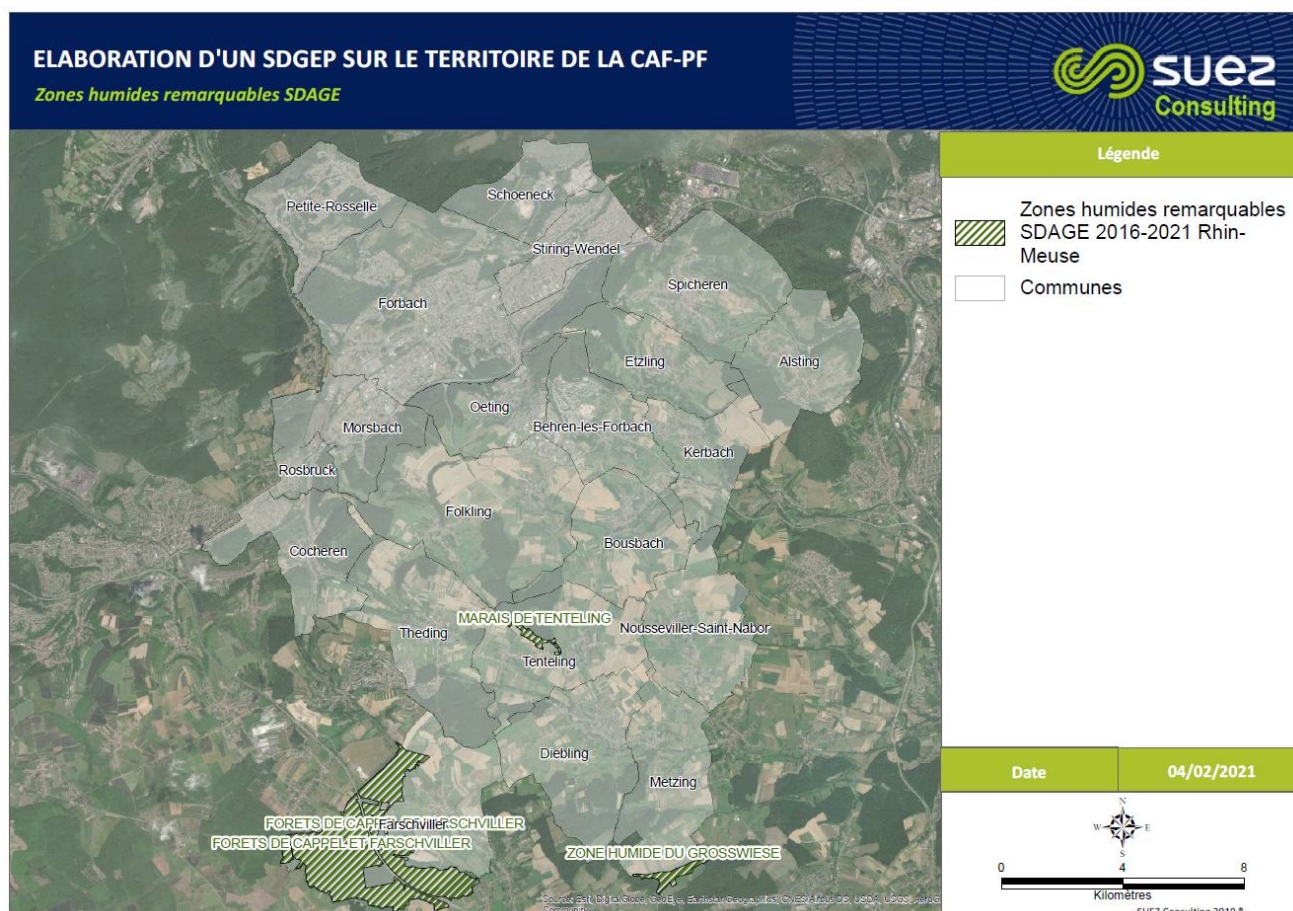


Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

Zones humides :

Le territoire comprend 3 zones humides remarquables identifiées dans le **SDAGE Rhin-Meuse** :

- Les forêts de Cappel et Farschviller (540 ha) ;
- La zone humide du Grosswiese à Metz (31 ha) ;
- Le Marais de Tenteling (15 ha).



Le territoire comprend également 89 zones humides (1 927 ha) identifiées au SAGE Bassin Houiller et au SCOT Val de Rosselle (figure ci-dessous).

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

ELABORATION D'UN SDGEP SUR LE TERRITOIRE DE LA CAF-PF

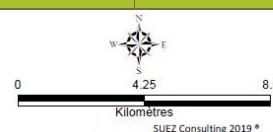
Zones humides SAGE Bassin Houiller et SCoT Val de Rosselle



Légende

-  Zones Humides SAGE Bassin Houiller et SCoT Val de Rosselle
-  Communes

Date 04/02/2021



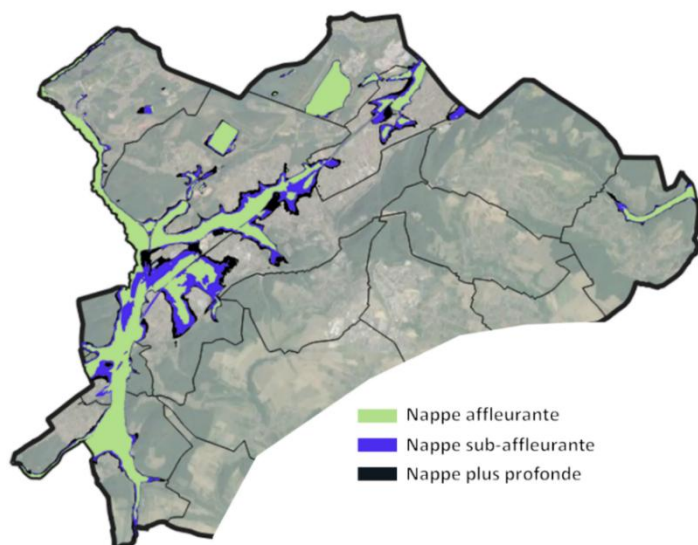
Nappes phréatiques :

Le territoire de la CAF-PF était auparavant marqué par l'activité minière. De ce fait, les activités associées nécessitaient l'évacuation des eaux d'exhaure. L'arrêt de cette industrie et de ces pompages a induit une remontée de la nappe, anciennement rabattue pour permettre cette exploitation. Dans ce contexte, les eaux tendent à remonter de manière progressive près de la surface du sol. Une étude a été réalisée par la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour définir une cartographie retranscrivant la remontée de la nappe. Ces simulations ont pour but d'estimer les variations du niveau de la nappe compte tenu de l'arrêt des activités minières et du pompage des eaux d'exhaures.

Trois profondeurs définies par rapport à la surface ont été caractérisées pour définir le niveau futur de la nappe :

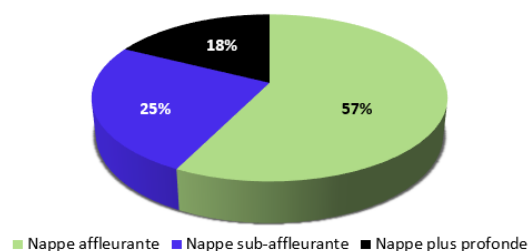
- Nappe affleurante (inférieure à 0.5 m) ;
- Nappe sub-affleurante (entre 0.5 m et 3 m) ;
- Nappe plus profonde (entre 3 m et 5 m).

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées



Sur le territoire, ces zones ne concernent que les communes de Petite-Rosselle, Forbach, Schoeneck, Stiring-Wendel, Alsting, Morsbach, Rosbruck et Cocheren.

Au total, 10 km² du territoire sont concernés par la présence de cette nappe, soit 7%.



11. Quel est le niveau de qualité des milieux aquatiques, au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ?

- Nom de la (des) Masse(s) d'eau superficielle :
 - Moderbach (ou Mutterbach) – CR434
 - Altwiesenbach – CR453
 - Ruisseau le Lixing (ou Lixinger bach) – CR454
 - Roselle 3 – CR45

Masse d'eau	Code	Etat écologique	Etat chimique
Moderbach (ou Mutterbach)	CR434	Moyen	Bon
Altwiesenbach	CR453	Médiocre	Mauvais
Ruisseau le Lixing (ou Lixinger bach)	CR454	Médiocre	Mauvais
Roselle 3	CR457	Mauvais	Mauvais

- Nom de la (des) Masse(s) d'eau souterraine :
 - Grès du Trias inférieur du bassin houiller lorrain – FRCG118 ;
 - Calcaires et argiles du Muschelkalk – FRCG106 ;D
 - Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Rhin – FRCG108.

Masse d'eau	Code	Etat chimique	Etat quantitatif
Grès du Trias inférieur du bassin houiller lorrain	FRCG118	Bon	Bon
Calcaires et argiles du Muschelkalk	FRCG106	Bon	Bon
Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Rhin	FRCG108	Pas bon	Bon

12. Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur :

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?
- Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?
- Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ?

Oui
Oui
Oui

Dossier de cas par cas

Zonage pluvial de la Communauté d'Agglomération de Forbach – Porte de France

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

Préciser lesquels :

- SAGE du Bassin Houiller
- DTA des Bassins Miniers Nord Lorrains
- SCoT du Val de Roselle

13. Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?

Oui

Précisez :

Le SCoT du Val de Roselle prévoit de construire une nouvelle attractivité sur le territoire, basée sur le développement des pôles urbains.

Cette attractivité résidentielle va entraîner une forte urbanisation.

14. Quel est le type principal de vos réseaux de collecte des eaux usées ?

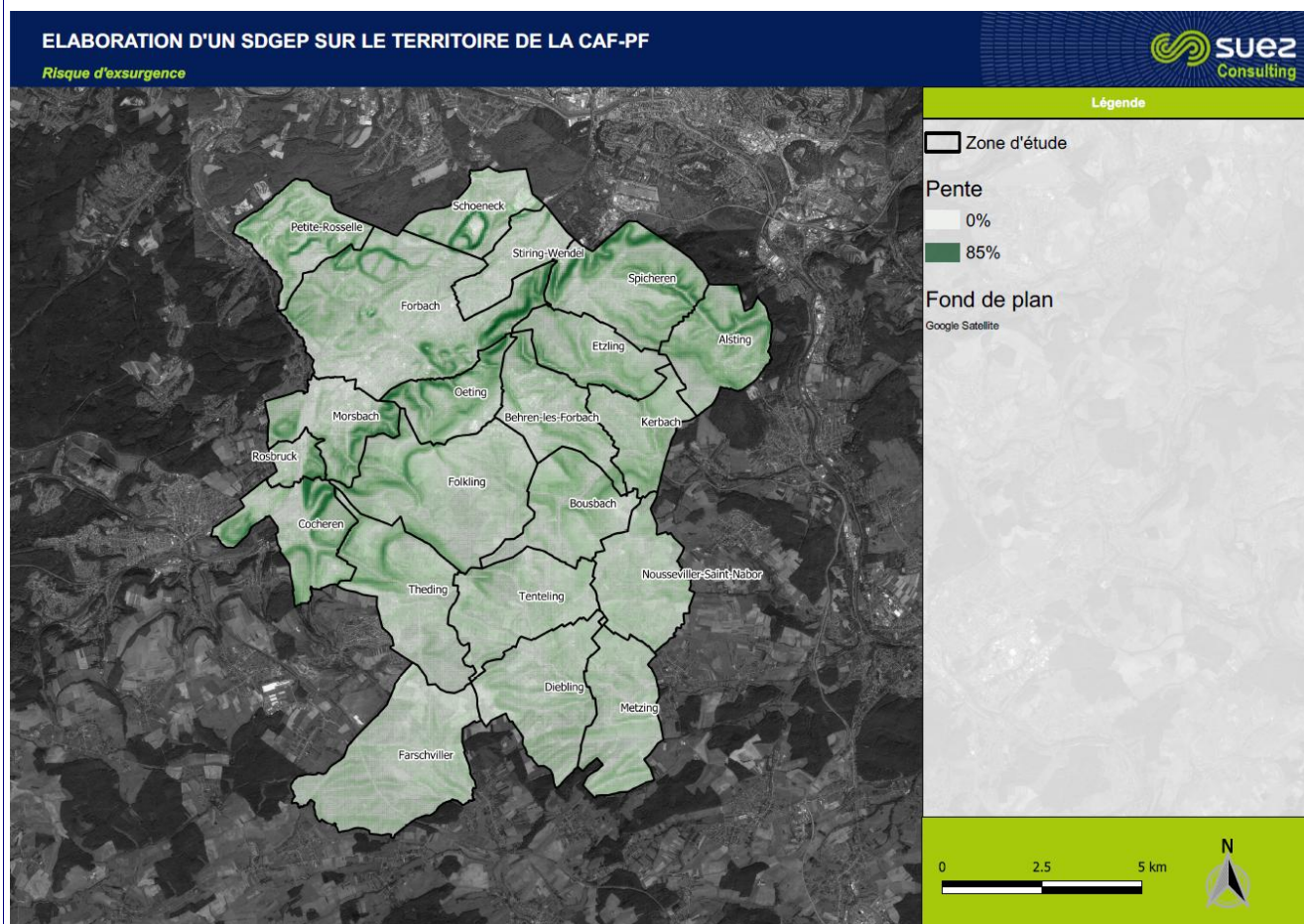
Les réseaux du territoire sont majoritairement unitaires :

- Unitaire : 560 km
- Séparatif : 122 km

15. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ? Oui

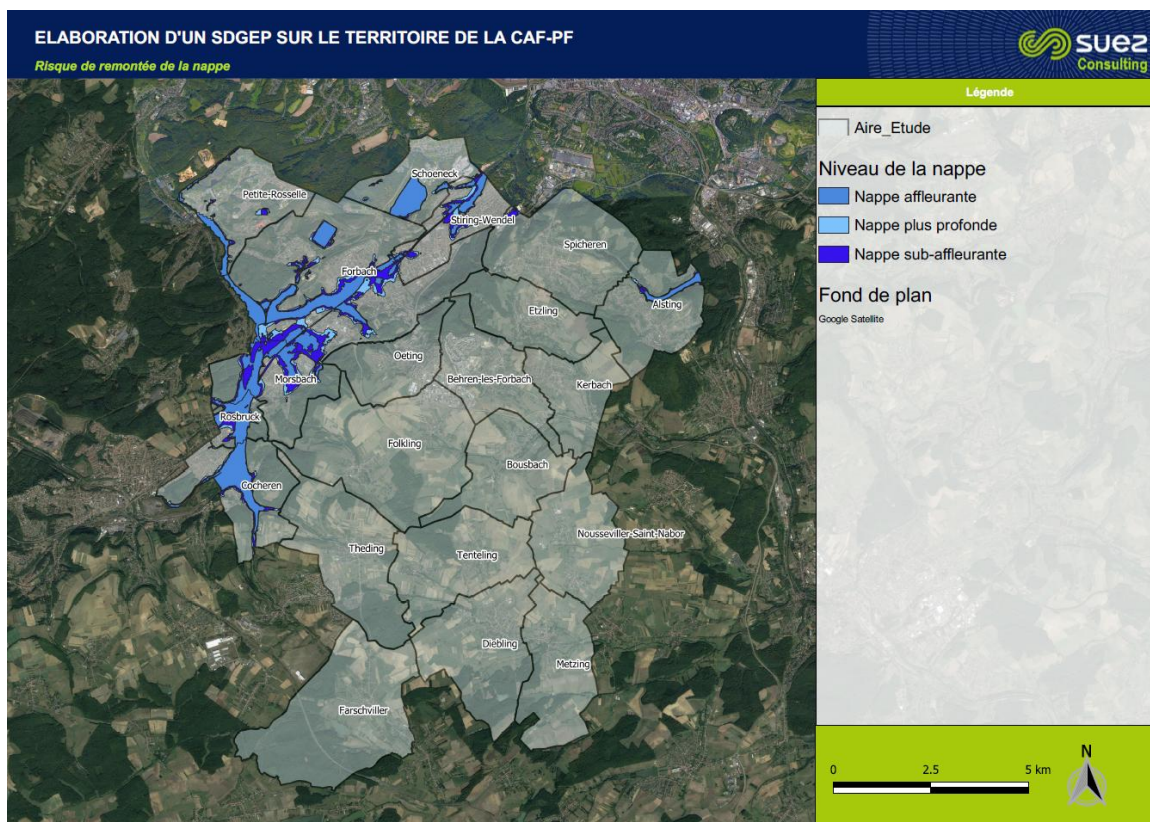
La carte d'aptitude des sols à l'infiltration prend en compte 5 différents paramètres :

- Risque d'exsurgence :

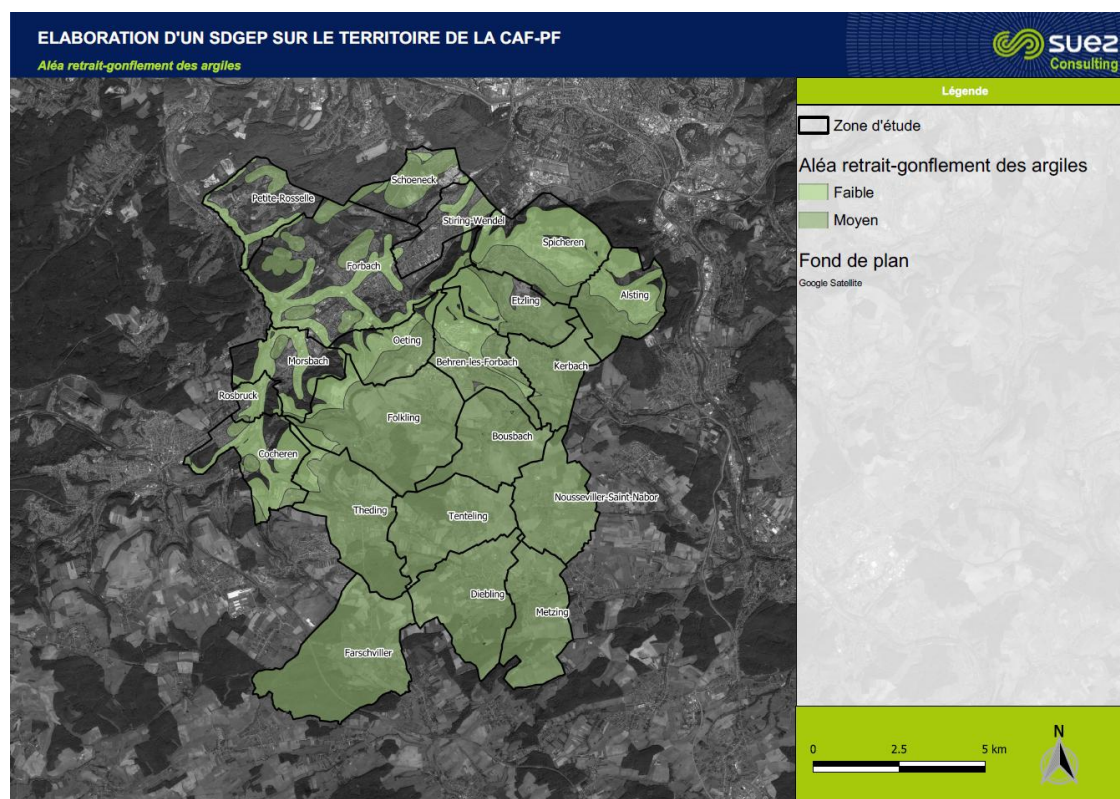


Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

- Risque de remontée de la nappe :

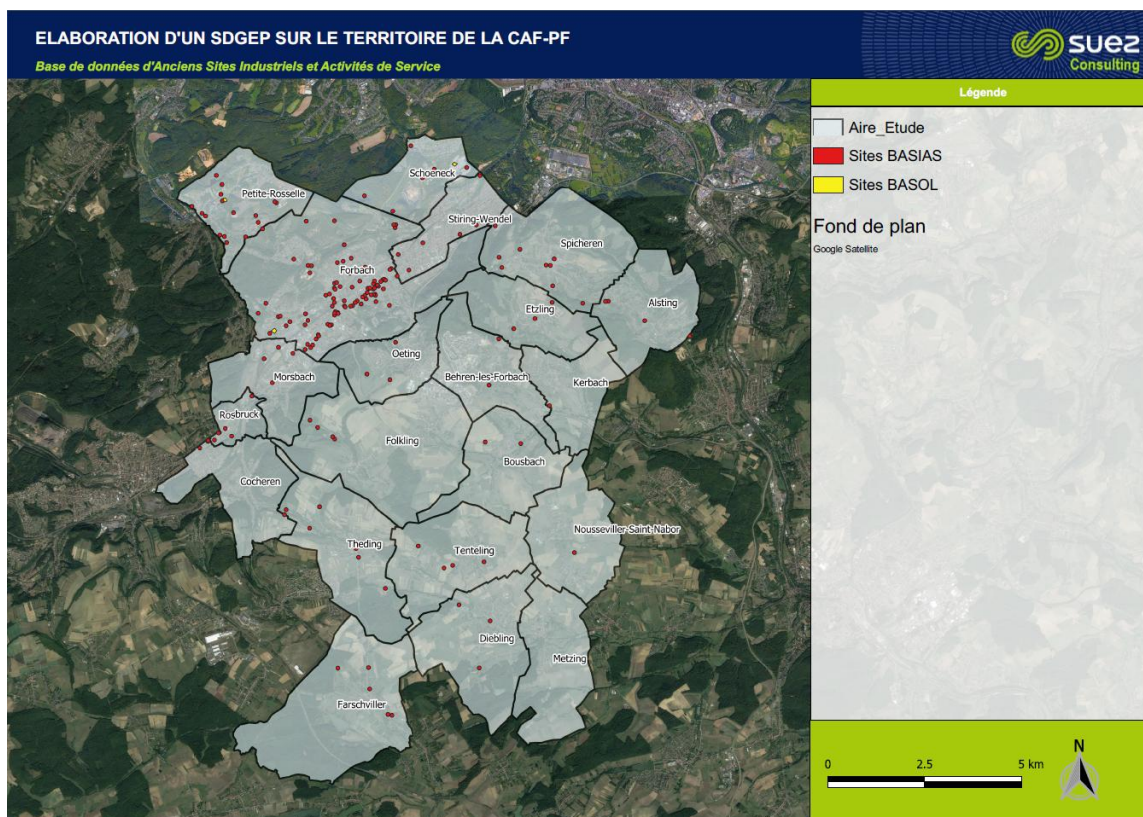


- Risque de retrait-gonflement des argiles :

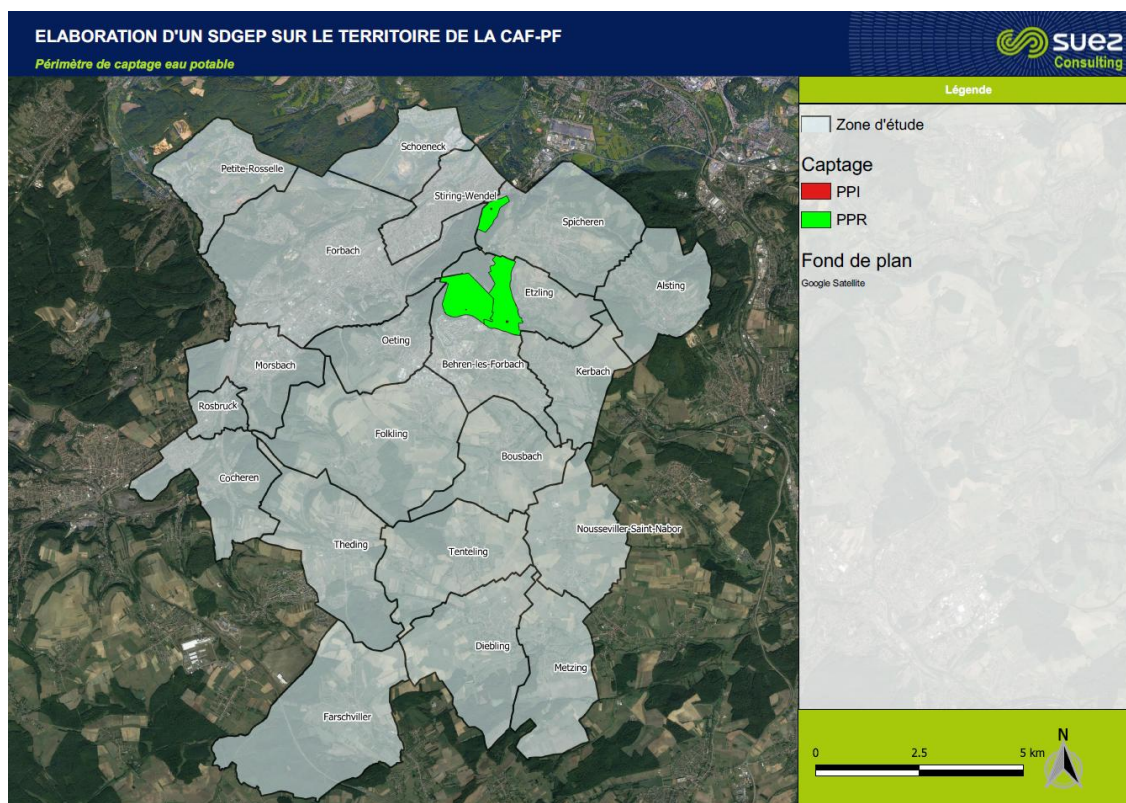


Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

- Risque de pollution du sol ou de la nappe :

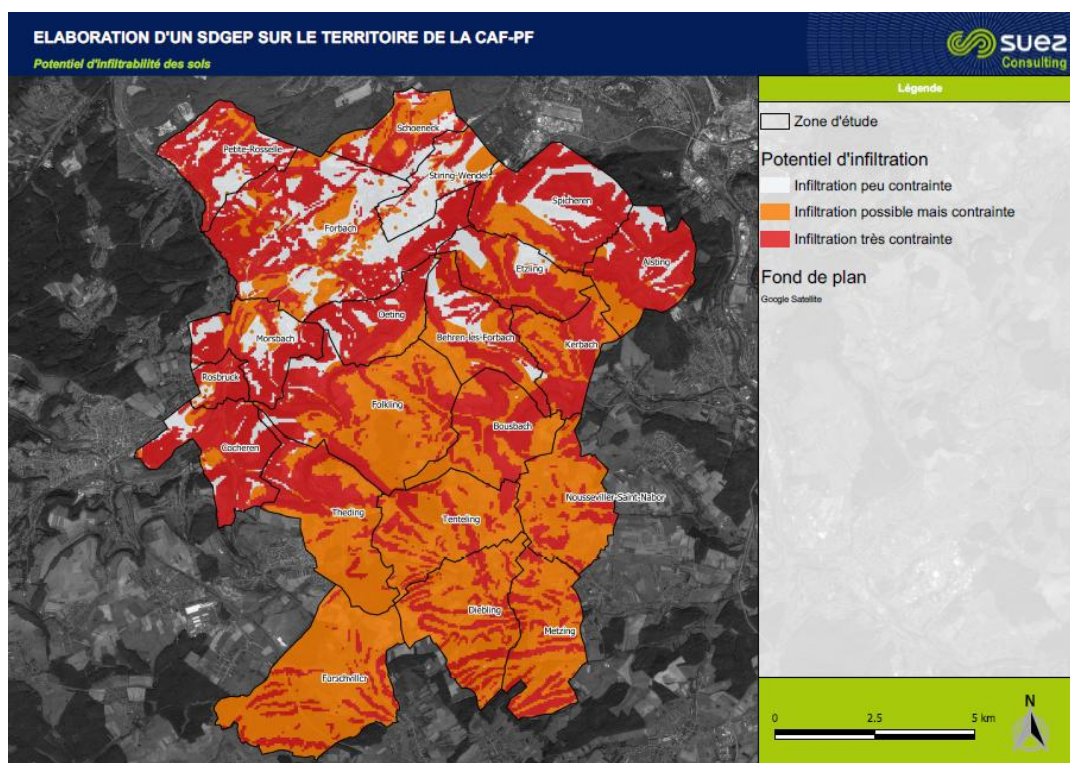


- Risque de pollution des captages d'alimentation en eau :



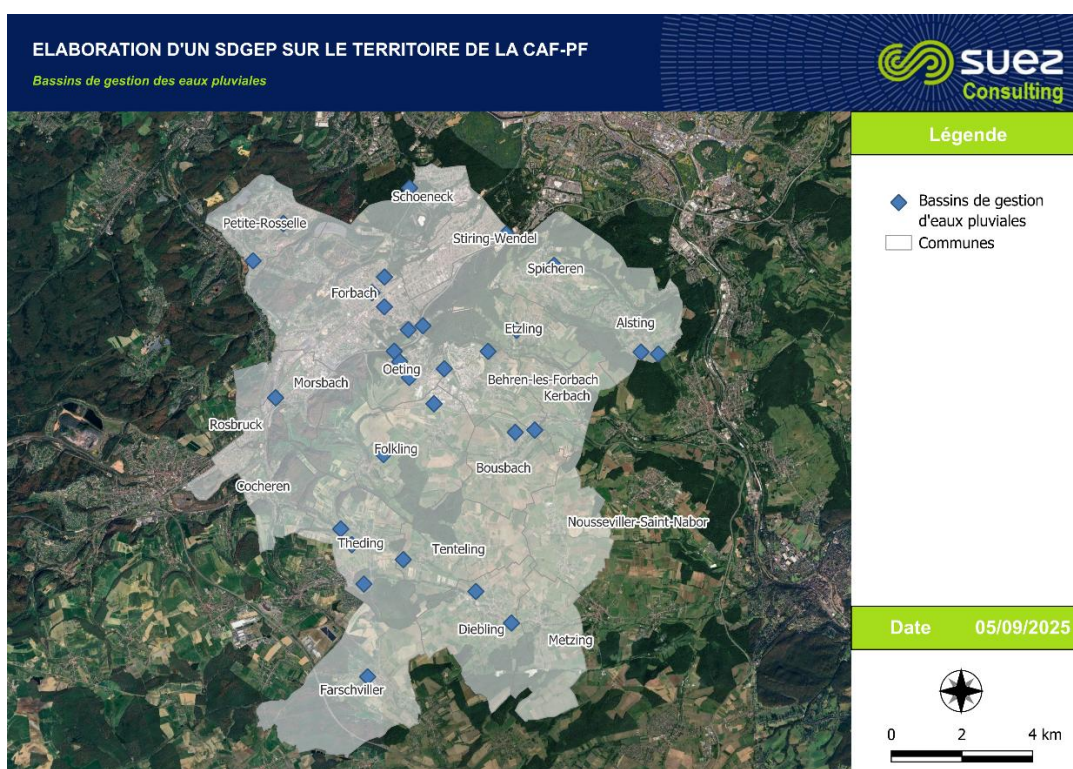
Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

La carte d'infiltration des sols est la suivante :



16. Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?

Oui. Les bassins de gestion des eaux pluviales sur le territoire sont présentés sur la figure suivante.

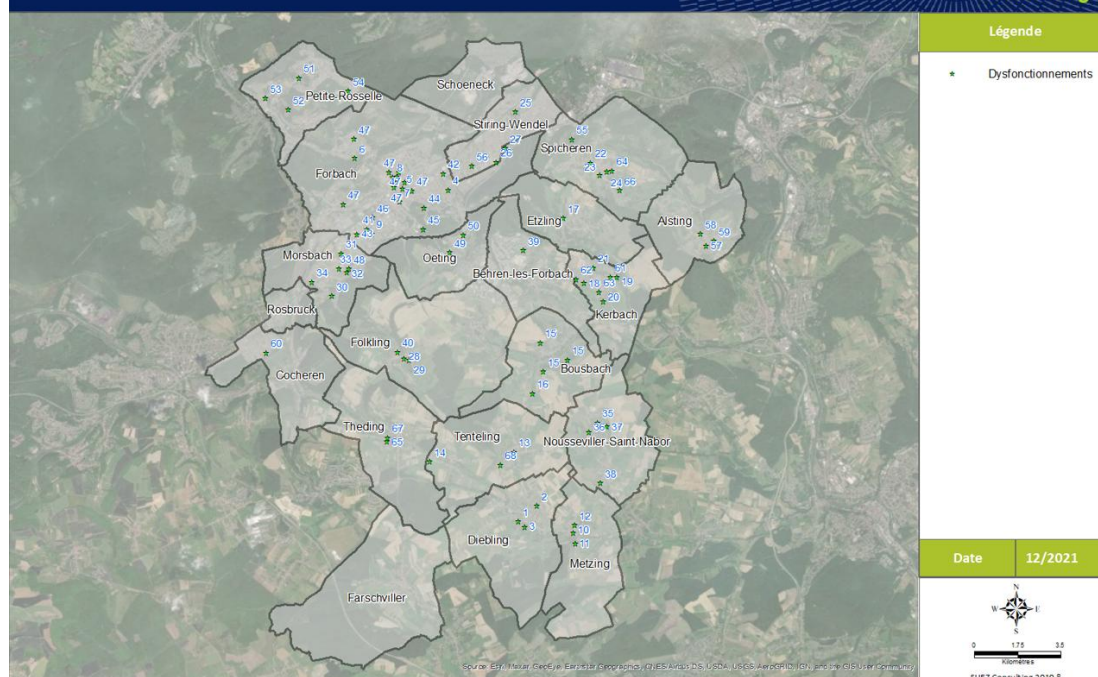


Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Existe-t-il des risques ou enjeux liés à : - des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ? - de ruissellement ? - de maîtrise de débit ? - d'imperméabilisation des sols ?	Oui Oui Oui Oui
Lesquels : Les dysfonctionnements recensés sur le territoire sont les suivants : <u>Problèmes d'écoulement des eaux pluviales :</u> La route au niveau de l'échangeur Brico Dépôt à Forbach est inondée en raison d'un problème d'écoulement des eaux pluviales. <u>Problèmes de ruissellement :</u> De forts apports générés par l'imperméabilisation des sols et pouvant causer des problèmes d'inondation ponctuelle en point bas ont été identifiés. Des débordements ont également été mis en évidence. Cela est causé par le ruissellement des eaux, et par des problématiques de dimensionnement de déversoirs d'orage. Cette problématique a été identifiée au droit des communes suivantes : Diebling, Forbach, Metzling, Kerbach, Spicheren, Stiring-Wendel, Petite-Rosselle et Cocheren. <u>Maîtrise de débit :</u> Des inondations ont été observées en raison : - d'apports importants du bassin versant amont à Diebling, - de forts apports générés par l'imperméabilisation des sols à Forbach, à Stiring-Wendel, à Spicheren et à Morsbach, - de problèmes de colmatage de la grille avant le busage du fossé sur la commune de Tenteling, - des débordements du ruisseau et du ruissellement à Folkling, - de problèmes hydrauliques à Oeting (raccordements, nœud hydraulique), à Forbach (sous-dimensionnement), à Behren-lès-Forbach (mise en charge du DO avec débordement en surface), à Nousseviller-Saint-Nabor (sous-dimensionnement, débordements des réseaux), - de problèmes hydrauliques lors de l'été 2021 à Tenteling, Spicheren, Thédling, Kerbach, Cocheren et Alsting. Ces dysfonctionnements sont localisés sur la figure ci-après.	

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine

ELABORATION D'UN SDGEP SUR LE TERRITOIRE DE LA CAF-PF

Localisation des dysfonctionnements



Imperméabilisation des sols :

Le territoire comprend de grandes zones urbanisées, en particulier au Nord-Ouest, entraînant une importante imperméabilisation des sols. La figure montrant le potentiel d'infiltrabilité des sols de la CAF-PF a été présentée précédemment, à la question n°15 de cette thématique.

2. Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?

Oui

Lesquelles :

Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?

La commune de Tenteling a mis en place une retenue, avant le réseau afin de limiter les apports dans ce dernier. La commune semble être dans l'attente du vortex qui doit permettre ladite limitation du débit rejeté dans ce réseau. De plus, la commune, du fait des débordements causés près des quelques habitations en amont, a mis en place un DO afin de protéger ces dernières. Les eaux de pluies se rejettent donc dans le champ le plus proche, après validation de l'agriculteur pour rejet sur ses parcelles.

La commune de Tenteling a également mis en place des déviations en amont permettant de diriger pour une partie les eaux vers les champs à cause des inondations générés par des apports amonts.

La CAF-PF a mis en place 3 BO à Kerbach afin de gérer les eaux en amont du DO qui est sujet à des inondations en amont direct de celui-ci. N'ayant pas constaté de débordements depuis la mise en place des BO, la commune propose de délester ce DO par le biais d'un fossé rejoignant la rue du 1er septembre par le Talweg et donc le milieu naturel au Sud (via le fossé de la route départementale).

La commune de Morsbach a créé un fossé sur des parcelles privées concernées par des inondations causées par le ruissellement du bassin versant amont. Ce fossé a été rebouché sur demande des riverains, faisant réapparaître le problème.

3. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?

Oui. La carte d'aptitude des sols à l'infiltration est présentée à la question 15, page 17.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
4. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement...) ?	Oui
5. Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?	Oui

Si oui, lesquelles ?

Les mesures proposées afin de gérer ces risques sont celles proposées afin de résoudre les dysfonctionnements identifiés sur le territoire. Elles sont présentées dans le tableau ci-après.

Numéro du dysfonctionnement	Commune	Localisation	Type de dysfonctionnement	Commentaire	Solution théorique envisagée
1	Diebling	Rue du Pont	Débordements	Débordements causés par le ruissellement des eaux de la rue du Pont et le croisement des rues du Petit Paris et de la barrière et par la potentielle influence aval du DO situé en aval de la rue.	Création d'un parking communal en aval. Ce dernier pourrait être aménagé de manière à gérer en partie les eaux pluviales issues de la rue du Pont. Voir également pour l'accompagnement des eaux au niveau du croisement des 3 rues afin de limiter l'impact hydraulique.
2	Diebling	Impasse des Mésanges	Refoulement riverains	Problème de refoulement causé soit par une obturation du réseau soit par l'influence aval au croisement avec la rue des Champs à cause du nouveau lotissement situé à l'amont.	Créer un accompagnement des eaux par le biais d'un nouveau regard pour empêcher la contrainte hydraulique causée par la rue des Champs.
3	Diebling	Rue du Petit Paris	Inondation	Inondation causée par les apports du BV amont.	Aucune à ce stade.
4	Forbach	Avenue de la Ville Armée	Inondation	Inondation observée au croisement de l'avenue de la Ville armée et de l'impasse des Ecoliers. Hypothèse d'apport important d'eau de l'impasse des Ecoliers entraînant une potentielle contrainte hydraulique au croisement. L'influence aval générée par les eaux de l'avenue associée à la pente de l'impasse favorise certainement ce phénomène.	Créer un accompagnement des eaux par le biais d'un nouveau regard pour empêcher la contrainte hydraulique existante au croisement des deux voies.
5	Forbach	Rue de la Rivière	Débordements	Imperméabilisation des rues entraînant des apports forts sur le point bas situé à l'angle de la rue de la Rivière.	Renforcer la séparation entre la rue de la Rivière et la rue Bauer par un léger <u>réhaussement</u> (bosses par exemple).
6	Forbach	Rue <u>Rosselmont</u>	Inondation	Forts apports générés par la rue imperméabilisée. Problématique d'inondation ponctuelle certainement liée au domaine privé. Problématique de fonctionnement du bassin en aval de la rue soulevée. BO diagnostiqué par la CAF-PF.	Attente diagnostic CAF-PF
7	Forbach	Rue Nationale	Inondation	Problème d'inondation ponctuelle chez les riverains. Nécessité protection des riverains par des clapets.	Complexité de l'analyse liée à la localisation des problèmes. Problématiques hydraulique nécessitant un diagnostic plus approfondi. Néanmoins, l'analyse des BV amont permettra d'approfondir la source potentielle des apports accumulés sur cette zone.
8	Forbach	Rue <u>Barabino</u>	Refoulement riverains	Problématique d'inondation chez les riverains situés en amont de la rue malgré l'absence d'inondation sur la route en contre bas.	Besoin d'analyser la topographie des réseaux et d'un passage caméra à l'aval des maisons concernées. Le problème vient soit d'un bouchon, soit de la profondeur trop importante du garage des riverains.

Dossier de cas par cas

Zonage pluvial de la Communauté d'Agglomération de Forbach – Porte de France



Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine					
Numéro du dysfonctionnement	Commune	Localisation	Type de dysfonctionnement	Commentaire	Solution théorique envisagée
9	Forbach	Rue les Florales	Inondation	Problématique d'inondation chez le riverain au croisement de la rue Les Pensées.	Solution potentielle en intégrant ce problème aux réaménagements qui seront réalisés dans la zone UDD du PLU. Profiter de ce réaménagement pour mettre en place un dispositif d'accompagnement et de gestion des eaux à l'amont pour empêcher l'accumulation des eaux en contre-bas, chez le riverain.
10	Metzing	Rue de l'Eglise	Débordements	Débordement du réseau en aval de la rue générant des inondations ponctuelles. Forte pente de la rue et croisement avec la rue Principale devant la Mairie qui n'a pas de pente marquée. L'ancien syndicat avait réalisé des travaux de renouvellement de conduite sur la rue Principale en créant deux conduites de diamètre 800 mm chacune.	Aucune à ce stade.
11	Metzing	Rue Saint Hippolyte	Débordements	Débordement en aval de la rue en direction de la rue Principale. Les débordements ont lieu avant le DO situé avant le croisement de la rue Principale. L'influence aval potentielle du DO et la forte pente de la rue sont sûrement les causes.	Fossé observé lors de la visite avec Monsieur le Maire le long de rue Saint Hippolyte. Première hypothèse de solutionnement par l'utilisation de ce fossé existant pour rediriger les eaux de pluies (et se rejetant dans le Strichbach).
12	Metzing	Rue des Près	Refoulement riverain	Refoulement des eaux dans la 1ère maison au croisement avec la rue de l'Eglise. Le garage est sous le niveau du réseau.	Solution d'ordre privé ou création d'un accompagnement de l'écoulement en aval sur la
					confluence des réseaux avec création d'un regard.
13	Tenteling	Rue de l'Ecole	Inondation	Inondation liée probablement au colmatage de la grille présente avant le busage du fossé traversant zone Na du PLU derrière l'école.	Le nettoyage de la grille est préconisé et a été suggéré à la commune.
14	Tenteling	Rue de la Fontaine	Inondation	Secteur séparatif avec rejet du pluvial dans le fossé présent le long de la rue. La CAF-PF a mis en place une retenue avant le réseau afin de limiter les apports dans ce dernier. La commune semble être dans l'attente du vortex qui doit permettre la dite limitation du débit rejeté dans ce réseau. De plus, la commune, de par les débordements causés près des quelques habitations en amont, a mis en place un DO afin de protéger ces dernières. Les eaux de pluies se rejettent donc dans le champ le plus proche, après validation de l'agriculteur pour rejet sur ses parcelles.	Mise en place du vortex mentionné et analyse des conséquences. Si besoin, une réhausse de la lame pourrait être une solution
15	Tenteling	Rue de la Montée, des Vignes et des Blés	Inondation	Problématique d'inondation générée par les apports de chaque BV amont. Lessivage important des sols sur les chemins de terre traversant les champs. La commune a mis en place des déviations en amont permettant de diriger pour une partie les eaux vers les champs (peu	Discussion avec les agriculteurs pour permettre de stopper la destruction des végétaux grossiers qui permettent la rétention des eaux (bordures des parcelles comme dans les pays du Royaume Uni)

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine					
				Problématique de gestion des parcelles accueillant ces eaux. Problématique de maîtrise foncière des parcelles amont permettant de potentiels aménagements.	
16	Bousbach	Route communal entre Bousbach et Tenteling	Inondation	Inondation de la route empêchant le passage des voitures.	Aucune à ce stade.
17	Etzling	Croisement rue du Plateau et rue Principale	Raccordement contraint	Le lotissement situé à ce croisement est en séparatif. Cependant, l'ensemble des eaux se rejettent dans le réseau unitaire de la rue Principale. Il faut permettre le rejet de ces eaux pluviales dans le <u>Waesbach</u> situé de l'autre côté de la route. Sans cela, la mise en séparatif n'a pas d'intérêt réel.	Réaliser un fossé busé ou non permettant d'amener les eaux pluviales vers le cours d'eau
18	Kerbach	Rue de la Vallée	Débordements	Apport important d'eaux de ruissellement issues du bassin versant amont. Le DO présent en aval rejette ces eaux de manière importante dans les champs privé. Problématique relative au DO par la forte pente de la rue et la structure du DO (seuil frontal dimensionné pour un apport certainement moins important qu'aujourd'hui). Inondation présente en amont direct du DO. Stockage et déversement important de lingette (question de l'entretien ou du génie civil de l'ouvrage). La CAF-PF a mis en place 3 BO afin de gérer les eaux en amont. Pas de constat de débordement depuis au vu de la récente mise en place de ces derniers (2019-2020). La commune propose comme solution le délestage de ce DO par le biais d'un fossé rejoignant la rue du 1er Septembre par le Talweg et donc le milieu naturel au Sud (via le fossé de la route départementale).	Revoir la côte de déversement du DO et sa structure (accompagnement des eaux). Discussion avec les détenteurs des parcelles par lesquelles pourrait passer le fossé du délestage du DO.
19	Kerbach	Rue de le Forêt	Débordements	Débordements observés à l'aval du rejet de la conduite de transport ramenant les eaux des communes d'Etzling et de Behren-lès-Forbach. Le rejet de cette conduite peut provoquer des apports important.	Revoir la sortie de cet apport vis-à-vis du croisement situé à l'aval avec peut-être un stockage en ligne.
20	Kerbach	Rue de Sarreguemines	Débordements	Problématique de débordement du fossé sur la chaussée de manière ponctuelle.	Agrandir le fossé
21	Kerbach	Rue du 17 Février	Débordements	Problème de débordement au croisement des rues à l'Ouest de la rue. Confluence des rues du 17 février, d'Etzling, du Stade (apports importants des eaux issues du parking de salle des fêtes) et de la Source. Refoulement dans la rue du 17 février et en aval de la confluence (route sans pente, dimensionnement de réseau ?) Besoin de l'analyse de la confluence hydraulique des réseaux et de réduction des eaux issues de la rue du Stade.	Analyse de la confluence des eaux au croisement des rues. Améliorer la connexion entre ces dernières avec un stockage ponctuel ou par la création de fossés d'accompagnement en bordure des routes disposant de zones enherbées.
22	Spicheren	Croisement rue Bel Air et rue Alsace Lorraine	Débordements	Inondation par débordement et refoulement dans les maisons des riverains. Forte pente de la rue Alsace Lorraine et génération d'apports par ruissellement. Le rapport d'étude réalisé GUELLE & FUCHS met en avant des problématique structurelles sur le réseau à cet endroit.	Réaliser les travaux préconisés par GUELLE & FUCHS
23	Spicheren	Croisement rue d'Etzling et rue de Forbach	Débordements	Inondation par débordement et refoulement dans les maisons des riverains. Forte pente de la rue d'Etzling et génération d'apports par ruissellement. Le rapport d'étude réalisé GUELLE & FUCHS met en avant des problématique structurelles sur le réseau à cet endroit.	Réaliser les travaux préconisés par GUELLE & FUCHS
24	Spicheren	Rue du Lavoir	Inondation	Problématique d'inondation au milieu de la rue (point bas).	Evacuation potentielle des eaux de ruissellement au niveau du 9 rue du Lavoir.
25	String-Wendel	Rue de <u>Schoeneck</u>	Débordements	Problème de débordement et de ruissellement au niveau de la voie ferrée. Un trop-plein existe cependant afin de rediriger les eaux via un Ø2000 mm vers un BO de 1500 m3 puis vers le ru du <u>Pulvebach</u> .	Aucune à ce stade.

Dossier de cas par cas

Zonage pluvial de la Communauté d'Agglomération de Forbach – Porte de France

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine

Numéro du dysfonctionnement	Commune	Localisation	Type de dysfonctionnement	Commentaire	Solution théorique envisagée
26	Stiring-Wendel	Rue de Schuman	Inondation	Problème d'inondation au niveau du coude de la rue lié à l'imperméabilisation forte de la zone d'activité. Un stockage linéaire existant a été mis place auparavant mais le problème persiste. Des apports provenant également des bordures de l'autoroute au Sud traversent la voie et ruissellent jusqu'à la rue Schuman et dans la rue de Spicheren également.	Voir avec les responsables de l'Autoroute si une gestion des eaux est réalisée par leur soin.
27	Stiring-Wendel	Rue de Schuman	Inondation	Le bassin présent dans l'enceinte du magasin Décathlon ne semble pas fonctionner correctement. En effet, lors des débordements à l'aval, ce dernier ne semble pas se remplir.	Demander à l'établissement le but de ce bassin et vérifier en temps de fortes pluies si celui-ci se remplit.
28	Folking	Rue de Gaubiving	Inondation	Débordement du ruisseau. Suspicion d'influence de la grille et des dépôts sur cette dernière entraînant un débordement du Morsbach avant le busage.	Nettoyage de la grille
29	Folking	Rue des Prés	Inondation	Inondation chez les riverains situés au Sud de la rue des Prés. Les eaux sont issues du ruissellement des parcelles situées sur le BV amont. Problématique de ruissellement des eaux non gérées sur les jardins des riverains amont.	Les eaux ruisselant sur les parcelles privées ne s'infiltrant pas. Une communication auprès des riverains semble être la seule solution (subventions pour achat de plantes hautes ou autres végétaux permettant de gérer les écoulements)
30	Morsbach	Rue Pasteur	Inondation	Inondation des riverains causée par le ruissellement du BV amont. Création d'un fossé par la commune sur les parcelles privées concernées afin de solutionner la problématique. Les riverains ont demandé le bouchage de ce dernier. Les problèmes sont donc réapparus.	Réalisation d'un fossé canalisé pour rejoindre le cours d'eau du Morsbach
31	Morsbach	Rue du Lavoir	Inondation	Inondation des maisons au fond de la rue par ruissellement de la rue (pente légère piégeant les eaux). Engouffrement des eaux provenant de la nationale et/ou influence aval du réseau de cette même route.	Favoriser les ruissellements plus à l'aval pour une infiltration dans le réseau à l'aval. Complément par une réhausse du bord de la route pour empêcher les eaux de se diriger vers l'impasse.
32	Morsbach	Rue de la Forêt	Inondation	Ruissellement des eaux en provenance de la rue de la Forêt créant des désordres au niveau du croisement avec la rue Pasteur. Suspicion d'arrivée des eaux de pluie en provenance de l'autoroute. Dos d'âne en aval du croisement pouvant générer un stockage des eaux sur la route en plus de l'incapacité d'engouffrement de ces dernières dans les grilles.	Voir avec les responsables de l'Autoroute si une gestion des eaux est réalisée par leur soin. Créer des grilles d'engouffrement au droit du dos d'âne ou créer un busage pour le ruissellement.
33	Morsbach	Lotissement du square de l'Europe	Raccordement contraint	Lotissement séparatif avec suspicion de rejet des eaux pluviales dans l'unitaire au lieu de les rejeter dans le ruisseau du Morsbach.	Contrôler par inspections caméra le rejet des eaux.
34	Morsbach	Rue de la Source	Apport autoroute	Suspicion d'apport des eaux de l'autoroute vers le BO situé rue de la Source.	Voir avec les responsables de l'Autoroute si une gestion des eaux est réalisée par leur soin
35	Nousseviller-Saint-Nabor	Rue de la Colline	Inondation	Problème d'inondation avec débordement du réseau. Apports du BV amont se rejetant dans le réseau et forte imperméabilisation de la commune renforçant ce phénomène.	Aucune à ce stade.
36	Nousseviller-Saint-Nabor	Rue des Vergers	Inondation	Problème d'inondation causé au fond de la rue par la pente et l'imperméabilisation. Débordement des réseaux. La structure hydraulique pourrait être la source du problème.	Aucune à ce stade.
37	Nousseviller-Saint-Nabor	Rue de la Forêt	Inondation	Inondation causée par le sous dimensionnement du busage sous la route. Apport amont du BV générant des désordres, malgré l'entretien du busage	Redimensionner le busage
38	Nousseviller-Saint-Nabor	Rue du Stade	Inondation	Inondation causée par débordements. Ecoulement principal des eaux de la rue de Bellevue vers la rue des Roses. Les eaux de ruissellements poursuivent leur chemin vers la rue du stade et génère en aval de la rue, et à cause du coude hydraulique vers la rue des Prés, une influence aval probable donc des débordements à l'amont.	Favoriser les ruissellements de la départementale vers le fossé situé en aval en réduisant le nombre de grilles favorisant la mise en charge du réseau.

Dossier de cas par cas

Zonage pluvial de la Communauté d'Agglomération de Forbach – Porte de France



Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine					
Numéro du dysfonctionnement	Commune	Localisation	Type de dysfonctionnement	Commentaire	Solution théorique envisagée
39	Behren-lès-Forbach	Rue des Petites Vosges	Inondation	DO entre la rue des Petites Vosges et la rue de la Forêt (à proximité du city-stade) : mise en charge avec débordement en surface	Aucune à ce stade.
40	Folking	1 rue du Steinberg - 41 rue Principale	-	Rejet sur parcelle privée. Problème de compétence le jour où il y aura une construction sur la parcelle	Aucune à ce stade.
41	Forbach	Impasse de Morsbach / rue des pensées	Refoulement riverains	Problématique hydraulique certainement liée au dégraisseur situé à l'angle de la rue. Projet de suppression de l'ouvrage.	Suppression de l'ouvrage. Problème de collecte des avaloirs. Mettre en place une grille perpendiculairement à la chaussée pour favoriser l'écoulement vers le réseau.
42	Forbach	Rue de la Verrerie	Inondation	Problématique hydraulique avec inondation en contre bas de la rue.	Etude <u>arelia</u> en cours sur le secteur avec analyse des écoulements.
43	Forbach	Echangeur Brico Dépôt	Inondation	Problème d'écoulement des eaux pluviales. Inondation de la route.	Vérifier l'état des réseaux par inspections caméra et de l'état des dessableurs situés en bordure de route. Si besoin, agrandir le fossé de récupération des eaux.
44	Forbach	Rue du Parc - Avenue <u>Passaga</u> - Rue des Alliés	Coulées de boues	Problème de lessivage avec écoulements de boues vers le carrefour en contre bas.	Sensibiliser la commune sur l'aspect paysager du parc du Château afin de réduire le lessivage de ce dernier. Mettre les grilles avaloirs avant les bordures de trottoir et non après. Les coulottes de transit se bouchent certainement dès le début d'une pluie et ne sont que très peu nettoyer.
45	Forbach	Piscine olympique - Parking de la piscine	Inondation	Prévention vis-à-vis de la création de l'EPHAD. Pas de problèmes significatifs à ce jour. Risques de crue du cours d'eau.	Aucune à ce stade. Compétence GEMAPI sur le cours d'eau.
46	Forbach	Rue Jacques Brel	Inondation	Unitaire en Ø200 mm. Sous-dimensionnement du réseau.	Accompagner les écoulements en créant un tampon pour accompagner les écoulements et limiter les influences aval.
47	Forbach	Rue Bauer Rue Bellevue Rue du Général Houchard Rue des Jardins Rue des Maraichers Rue de la Paix Avenue Saint Rémy Allée des Sapins Impasse des Saules	Inondation	Inondation marquant en juin et juillet 2017. Redondance lors des événements du 2-3 juillet 2021. Problème hydraulique	Voir fiche
48	Morsbach	25 rue Pasteur	Inondation	Inondation d'un riverain, <u>acodrain</u> des eaux de voirie raccordé sur le branchement, travaux correctifs en programmation.	Pas de de problème. Travaux en cours
49	<u>Oeting</u>	Rue des Jardins	Inondation	Nœud hydraulique.	Réaliser des ITV afin de s'assurer de la continuité hydraulique dans les réseaux sur le secteur.

Dossier de cas par cas

Zonage pluvial de la Communauté d'Agglomération de Forbach – Porte de France



Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine					
Numéro du dysfonctionnement	Commune	Localisation	Type de dysfonctionnement	Commentaire	Solution théorique envisagée
50	Oeting	Le long de l'autoroute derrière les installations d'Eurovia	Dégradation réseau	Travaux de remblais de la société Eurovia et structure du réseau dégradé et à revoir. Problème d'exploitation.	Aucune à ce stade.
51	Petite-Rosselle	Rue Alexandre Hoffman	Débordements	Débordement des tampons ventilés.	Favoriser l'écoulement par la mise en place d'un regard supplémentaire pour accompagner les eaux.
52	Petite-Rosselle	Rue Haute	Accessibilité	Réseau en domaine privé, partiellement sous des habitations. Problème hydraulique et d'exploitation	Aucune à ce stade.
53	Petite-Rosselle	Rue Foch	Accessibilité	Problème de connaissance des réseaux	Réaliser des visites et des ITV
54	Petite-Rosselle	Rue Puit Gargan	Inondation	Cité Wendel Nord en séparatif qui finit sur un unitaire. Mauvais branchement sur l'ensemble des réseaux. Conservation de l'unitaire ou passage en séparatif.	Quantifier le nombre d'EH raccordés afin de caractériser l'importance du DO vis-à-vis de la réglementation.
55	Spicheren	Rue des Roses	Inondation	Problématique d'eaux de ruissellement de voirie et du BV amont.	Favoriser la gestion à l'amont par la création de tranchée ou retenue légère d'eau en amont du chemin.
56	Stiring-Wendel	Impasse Aristide Briand	Débordements	Problème hydraulique chez les riverains.	Aucune à ce stade
57	Alsting	Rue de Chatelaillon	Inondation	Problème hydraulique été 2021	Favoriser l'écoulement des eaux vers les zones enherbées en retirant les bordures de routes. Utiliser le même principe rue de Kerbach sur les zones envisageables.
58	Alsting	5 rue de Bellevue	Inondation	Problème hydraulique été 2021	Favoriser l'écoulement des eaux vers les zones enherbées en retirant les bordures de routes.
59	Alsting	52 rue de Simbach	Inondation	Problème hydraulique été 2021	Aucune à ce stade
60	Cocheren	Avenue Ditschwiller	Débordement	Problème hydraulique été 2021	Favoriser l'accompagnement des eaux de la rue des Orchidées vers la zone enherbée et retirer des grilles pour optimiser ce fonctionnement. Nombreuses zones sur le bassin.
61	Kerbach	Rue de la Forêt	Inondation	Problème hydraulique été 2021	Limiter le nombre de grilles pour favoriser le ruissellement vers la partie basse et mettre en place des noues de récupération.
62	Kerbach	Rue de Forbach	Inondation	Problème hydraulique été 2021	Accompagner les eaux vers des zones creusées en bordure de route pour les petites pluies. Rue des Alouettes, capacité d'action sur une grande partie de la rue.
63	Kerbach	Rue des Ecoles	Inondation	Problème hydraulique été 2021	Aucune à ce stade.
64	Spicheren	Rue de l'Ecole	Inondation	Problème hydraulique été 2021	Transformer les zones arborées actuellement par des zones creuses avec arbustes pour stocker l'eau en cas de pluie conséquente et dévier les eaux de l'aval. Diriger les eaux de l'autre côté du parking à l'Ouest. Réduire le nombre de grilles avaloirs de la rue.
65	Théding	5 rue des Ecoles	Inondation	Problème hydraulique été 2021	Concentration des eaux de pluies à cette adresse. Bassin existant à revoir et à contrôler quant à son entretien.
66	Spicheren	52b rue d'Alsting	Débordement	Problème hydraulique été 2021	Proposition de suppression de la grille pour favoriser le ruissellement et l'absence de sursollicitation du tampon. Essayer possible avec une simple obstruction de la grille.
67	Théding	Rue des Champs	Inondation	Problème hydraulique été 2021	Création d'une zone de stockage infiltration restitution sur la zone disponible pour intercepter les EP arrivant du Sud avec débit de fuite limité.
68	Tenteling	Rue de la Fontaine	Inondation	Problème hydraulique été 2021	La rue de la Fontaine récupère toute la commune. Création d'une noue simple et petite sans impacter l'ensemble de la zone.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine																																													
6. Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion) ?	Oui, composé de bassins de gestion des eaux pluviales (total : 21 000 m³) télégérés et télésurveillés, ainsi que de vannes de régulation de débit.																																												
7. Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau ?	Non concerné.																																												
8. Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ? - Selon quelle fréquence ? - Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	Oui (Cf. tableau des dysfonctionnements de la question n°5 de cette thématique).																																												
9. Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ? Les communes ayant été touchées par des inondations classées en catastrophe naturelle sont les suivantes (source : Géorisques) :	Oui																																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commune</th><th>Date de publication au journal officiel</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>Alsting</td><td>14/06/2024, 30/12/1999</td></tr> <tr><td>Behren-lès-Forbach</td><td>30/12/1999</td></tr> <tr><td>Bousbach</td><td>14/06/2024, 03/05/2023, 30/12/1999</td></tr> <tr><td>Cocheren</td><td>14/06/2024, 30/12/1999, 13/12/1989, 18/11/1983</td></tr> <tr><td>Diebling</td><td>14/06/2024, 30/12/1999, 12/04/1997, 15/10/1994, 02/05/1987</td></tr> <tr><td>Etzling</td><td>25/12/1999</td></tr> <tr><td>Farschviller</td><td>14/06/2024, 20/10/2016, 30/12/1999, 12/04/1997, 31/10/1995, 29/04/1994</td></tr> <tr><td>Forbach</td><td>28/03/1998</td></tr> <tr><td>Fokling</td><td>14/06/2024, 30/12/1999</td></tr> <tr><td>Kerbach</td><td>14/06/2024, 30/12/1999</td></tr> <tr><td>Metzing</td><td>14/06/2024, 30/12/1999, 12/04/1997</td></tr> <tr><td>Morsbach</td><td>14/06/2024, 30/12/1999</td></tr> <tr><td>Nousseviller-Saint-Nabor</td><td>30/12/1999, 07/01/1996</td></tr> <tr><td>Oeting</td><td>30/12/1999</td></tr> <tr><td>Petite-Rosselle</td><td>14/06/2024, 30/12/1999</td></tr> <tr><td>Rosbruck</td><td>14/06/2024, 30/12/1999, 13/12/1989</td></tr> <tr><td>Schœneck</td><td>14/06/2024, 15/01/2005, 30/12/1999</td></tr> <tr><td>Spicheren</td><td>02/08/2024, 30/12/1999</td></tr> <tr><td>Stiring-Wendel</td><td>15/08/2018, 30/12/1999</td></tr> <tr><td>Tenteling</td><td>14/06/2024, 30/12/1999, 15/10/1995</td></tr> <tr><td>Théding</td><td>07/12/2024, 30/12/1999</td></tr> </tbody> </table>		Commune	Date de publication au journal officiel	Alsting	14/06/2024, 30/12/1999	Behren-lès-Forbach	30/12/1999	Bousbach	14/06/2024, 03/05/2023, 30/12/1999	Cocheren	14/06/2024, 30/12/1999, 13/12/1989, 18/11/1983	Diebling	14/06/2024, 30/12/1999, 12/04/1997, 15/10/1994, 02/05/1987	Etzling	25/12/1999	Farschviller	14/06/2024, 20/10/2016, 30/12/1999, 12/04/1997, 31/10/1995, 29/04/1994	Forbach	28/03/1998	Fokling	14/06/2024, 30/12/1999	Kerbach	14/06/2024, 30/12/1999	Metzing	14/06/2024, 30/12/1999, 12/04/1997	Morsbach	14/06/2024, 30/12/1999	Nousseviller-Saint-Nabor	30/12/1999, 07/01/1996	Oeting	30/12/1999	Petite-Rosselle	14/06/2024, 30/12/1999	Rosbruck	14/06/2024, 30/12/1999, 13/12/1989	Schœneck	14/06/2024, 15/01/2005, 30/12/1999	Spicheren	02/08/2024, 30/12/1999	Stiring-Wendel	15/08/2018, 30/12/1999	Tenteling	14/06/2024, 30/12/1999, 15/10/1995	Théding	07/12/2024, 30/12/1999
Commune	Date de publication au journal officiel																																												
Alsting	14/06/2024, 30/12/1999																																												
Behren-lès-Forbach	30/12/1999																																												
Bousbach	14/06/2024, 03/05/2023, 30/12/1999																																												
Cocheren	14/06/2024, 30/12/1999, 13/12/1989, 18/11/1983																																												
Diebling	14/06/2024, 30/12/1999, 12/04/1997, 15/10/1994, 02/05/1987																																												
Etzling	25/12/1999																																												
Farschviller	14/06/2024, 20/10/2016, 30/12/1999, 12/04/1997, 31/10/1995, 29/04/1994																																												
Forbach	28/03/1998																																												
Fokling	14/06/2024, 30/12/1999																																												
Kerbach	14/06/2024, 30/12/1999																																												
Metzing	14/06/2024, 30/12/1999, 12/04/1997																																												
Morsbach	14/06/2024, 30/12/1999																																												
Nousseviller-Saint-Nabor	30/12/1999, 07/01/1996																																												
Oeting	30/12/1999																																												
Petite-Rosselle	14/06/2024, 30/12/1999																																												
Rosbruck	14/06/2024, 30/12/1999, 13/12/1989																																												
Schœneck	14/06/2024, 15/01/2005, 30/12/1999																																												
Spicheren	02/08/2024, 30/12/1999																																												
Stiring-Wendel	15/08/2018, 30/12/1999																																												
Tenteling	14/06/2024, 30/12/1999, 15/10/1995																																												
Théding	07/12/2024, 30/12/1999																																												

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
10. Avez-vous subi des • coulées de boues ? Le tableau de la question 9 en page précédente indique les CATNAT inondations et/ou coulées de boues ayant eu lieu. Lors des visites, des coulées de boues avec lessivage des sols ont été observées en raison d'un lessivage des sols à Forbach (rue du Parc – Avenue Passaga – Rue des Alliés). • glissement de terrain dû à un phénomène pluvieux? • Autres :	Oui Non
11. Votre territoire fait-il parti : • d'un SAGE en déficit eau ? • d'une Zone de Répartition des Eaux ?	Non Non

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	Oui, le réseau d'eau pluvial fait 70 km.
2. L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution pluviale ? Des prescriptions ont-elles été proposées ? Si oui, lesquelles ? Dans le cadre de l'élaboration du SDGEP de la CAF-PF, des solutions pour traiter les eaux pluviales ont été proposées : • Infiltration possible : les premiers centimètres du sol permettent de piéger la pollution voire de la dégrader pour partie (matières organiques). Une vitesse d'infiltration dans le sol optimale pour une performance de filtration est autour de 10-4 m/s et peut aller jusqu'à 10-6 m/s. Au-delà, le sol n'aura pas le temps de filtrer l'eau (notamment dans le cas d'une zone avec une pente de terrain significative). Cette filtration peut être complétée par l'utilisation de matériaux fins. Cependant, ceci n'exclut pas les risques de pollution de la nappe par des polluants solubles comme les pesticides. • Décantation et infiltration avec rejet à débit limité (cas d'une infiltration très contrainte) : les particules en suspension sont porteuses de nombreux polluants dans l'eau de pluie. Lorsque l'eau est stockée dans des conditions tranquillisées, ces particules décantent et sédimentent ce qui diminue la charge de pollution dans le rejet.	Oui Oui
3. La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Si oui lesquels et pour quel objectif ?	Non
4. Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ? Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	Non concerné. Non concerné.

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

Expliquez pourquoi :

Au regard du remplissage du questionnaire, il est estimé que les zonages définis au L2224-10 CGCT ne nécessitent pas une évaluation environnementale.

En effet, aucun ouvrage ni travaux ne sont prévus dans le cadre du zonage pluvial. Les mesures mises en œuvre visent à réduire voire éviter la pollution liée aux eaux pluviales, à prévenir le risque d'inondation et à résoudre les dysfonctionnements observés actuellement.

Il est donc peu probable que le zonage ait des incidences sur l'environnement.

A Forbach,
Le 01/08/2025

4. ANNEXES

[Annexe 1 : Zone pluvial de la CAF – PF, Suez Consulting](#)

[Annexe 2 : Schéma Gestion des Eaux Pluviales de la CAF – PF, Suez Consulting](#)

[Annexe 3 : Délibération validant proposition du zonage – PF](#)

CONSULTING

Nom de l'agence

Adresse 1

Adresse 2

CP Ville

Tel. : + 33

www.suez.com/fr/consulting-conseil-et-ingenierie

